

METROPOLE DU GRAND PARIS

**SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS
DU 19 OCTOBRE 2017**

CM2017/10/19/02 : STRATEGIE « NATURE » DE LA METROPOLE

DATE DE LA CONVOCATION : 13 OCTOBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 209

PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Ivan ITZKOVITCH

ETAIENT PRESENTS :

Manuel AESCHLIMANN , Sylvie ALTMAN, Marie-Hélène AMIABLE, Éric AZIERE, Marinette BACHE, Denis BADRE, Pierre-Christophe BAGUET, Catherine BARATTI-ELBAZ, Jean-Pierre BARNAUD, Françoise BAUD, Pascal BEAUDET, Patrick BEAUDOUIN, Jacqueline BELHOMME, Jacques-Alain BENISTI, Éric BERDOATI, Jean-Didier BERGER, Sylvain BERRIOS, Jean-Paul BOLUFER, Nicolas BONNET-OULALDJ, Céline BOULAY-ESPERONNIER, Philippe BOUYSSOU, Patrick BRAOUEZEC, Daniel BREUILLER, Galla BRIDIER, Jean-Bernard BROS, Denis CAHENZLI, Frédérique CALANDRA (à partir de 9h50), Patrice CALMEJANE, Vincent CAPO-CANELLAS, Eric CESARI, Régis CHARBONNIER, Jacques CHAUSSAT, Marie CHAVANON, Hervé CHEVREAU, Marie-Carole CIUNTU, Yves CONTASSOT, Gérard COSME, Daniel-Georges COURTOIS (jusqu'à 9h50), François DAGNAUD, Philippe DALLIER, Stéphanie DAUMIN, Claire DE CLERMONT-TONNERRE, Jean-Baptiste DE FROMENT, Marie-Pierre DE LA GONTRIE, William DELANNOY, Richard DELL'AGNOLA, Tony DI MARTINO, Patrick DONATH, Julien DUMAINE, Corentin DUPREY, Christian DUPUY (à partir de 9h45), Nathalie FANFANT, Jean-Paul FAURE-SOULET, Yvan FEMEL, Rémi FERAUD, Léa FILOCHE, Michel FOURCADE, Vincent FRANCHI, Afaf GABELOTAUD (à partir de 10h05), Bernard GAUDUCHEAU, Jacques GAUTIER, Jean-Michel GENESTIER, Jean-Jacques GIANNESINI, Christophe GIRARD, Nicole GOUETA, Daniel GUIRAUD, Eric HELARD, Frédéric HOCQUARD, Thierry HODENT, Ivan ITZKOVITCH, Christine JANODET, Patrick JARRY, Bruno JULLIARD, Philippe JUVIN, Marie KENNEDY, Bertrand KERN (à partir de 9h25), Olivier KLEIN, Laurent LAFON, Philippe LAURENT, Christine LAVARDE, Jean-Yves LE BOUILLONNEC, François LE CLECH, Patrice LECLERC, Françoise LECOUFLE, Eric LEJOINDRE (jusqu'à 9h55, Marie-Christine LEMARDELEY, Xavier LEMOINE, Michel LEPRÊTRE, Marie-Pierre LIMOGES, Hervé MARSEILLE, Brigitte MARSIGNY, Jacques JP MARTIN, Pierre-Yves MARTIN, Claire MAYOLY-FLORENTIN, Virginie MICHEL-PAULSEN, Philippe MONGES, Joëlle MOREL, Georges MOTHRON, Gauthier MOUGIN, Christophe NAJDOVSKI, Jean-Charles NEGRE, Frédéric NICOLAS, Jean-Marc NICOLLE, Pascal NOURY, Patrick OLLIER, Philippe PEMEZEC, Mao PENINO, Gilles POUX, Danièle PRÉMEL, Raphaëlle PRIMET, Robin REDA, Yves REVILLON, Laurent RIVOIRE, André SANTINI (jusqu'à 10h00), Gilles SAVRY, Sylvie SIMON-DECK, Anne SOUYRIS, Jean-Pierre SPILBAUER, Dominique STOPPA-LYONNET, Anne TACHENE, Sylvine THOMASSIN, Yves THOREAU, Patricia TORDJMAN, Ludovic TORO, Corinne VALLS, François VAUGLIN, Pauline VÉRON, Dominique VERSINI, Alexandre VESPERINI et Jean-François VOGUET.

Formant la majorité en exercices,

ETAIENT REPRESENTES :

Dominique ADENOT par Marie KENNEDY, François ASENSI par Pascal BEAUDET, Dominique BAILLY par Xavier LEMOINE, Christiane BARODY-WEISS Hervé MARSEILLE, Jacques BAUDRIER par Philippe BOUYSSOU, Patrice BESSAC par Jean-Charles NEGRE, Ian BROSSAT par Nicolas BONNET-OULALDJ, Luc CARVOUNAS par Jacques-Yves LE BOUILLONNEC , Laurent CATHALA par Sylvie SIMON-DECK , Jérôme COUMET par Mao PENISSOU, Patrick DOUET par Patricia TORJMAN, Hervé GICQUEL Patrice CALMEJANE,

Philippe GOUJON par Daniel-Georges COURTOIS (à partir de 9h50), Emmanuel GRÉGOIRE par Rémi FÉRAUD, Didier GUILLAUME par Sylvie ALTMAN, Jean-Jacques GUILLET par Denis BADRE, Michel HERBILLON par Jean-Pierre SPILBAUER

Anne HIDALGO par Bruno JULLIARD, Carinne JUSTE par Danièle PREMEL, Jean-Claude KENNEDY par Michel LEPRETRE, Jean-Christophe LAGARDE par Vincent CAPO-CANELLAS, Jacques MAHEAS par Danièle GUIRAUD, Valérie MAYER-BLIMONT par Nathalie FANFANT, Eric MEHLHORN par Denis CAHENZLI, Rémi MUZEAU par Frédéric NICOLAS, André SANTNI par Patrick DONATH à partir de 10h00, Georges SIFFREDI par Eric CESARI, Azzédine TAÏBI par Patrick BRAOUEZEC et Jean-Marie VILAIN par Bernard GAUDUCHEAU.

ETAIENT ABSENTS :

Julien BARGETON, David BELLARD, Zacharia BEN AMAR, Jean-Didier BERTHAULT, Julie BOILLOT, Alain-Bernard BOULANGER, Geoffroy BOULARD, Colombe BROSEL, Christian CAMBON, Gilles CARREZ, Raymond CHARRESON, Thierry DEBARRY, Grégoire DE LA RONCIÈRE, Stéphane DE PAOLI, Marielle DE SARNEZ, Christian DEMUYNCK, OLIVIER DOSNE, Didier DOUSSET, Carole DRAI, Jean-Christophe FROMANTIN, Stéphane GATIGNON, Sylvie GERINTE, Claude GOASGUEN, Eric GRILLON, François HAAB, Sakina HAMID, Marie-Laure HAREL, Vincent JEANBRUN, Halima JEMNI, Jérôme KARKULOWSKI, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Jean-François LAMOUR, Franck LE BOHELLEC

Catherine LECUYER, Fadila MEHAL, Thierry MEIGNEN, Jean-Loup METTON, Jean-Louis MISSIKA, Anne-Constance ONGHENA, Didier PAILLARD, Carine PETIT, Eric SCHLEGEL, Jean-Pierre SCHOSTECK, Marie-Christine SEGUI, Jean-Yves SENANT, Michel TEULET, Georges URLACHER, Martine VALLETON, Sophie VALLY, Laurent VASTEL et Alain VEDERE

Vagues de chaleur plus fréquentes et intenses, perturbation des écosystèmes, inondations, tempêtes, mauvaise qualité de l'air, etc. Causé en grande partie par les Gaz à effet de serre (GES), le changement climatique est aujourd'hui une réalité à laquelle la Métropole du Grand Paris est particulièrement confrontée, en raison notamment de son urbanisation conséquente et compacte, de sa densité de population et d'activités et de l'existence de situations de précarité et de vulnérabilité.

Dans un contexte post COP 21, où 195 Etats se sont engagés lors de la Conférence sur le climat de Paris à réduire leur GES, afin de contenir le réchauffement climatique dans la limite de 2°C à l'horizon 2100, la Métropole se mobilise pour se doter d'une stratégie ambitieuse d'adaptation au changement climatique, à travers son Plan Climat Air Energie.

Le changement climatique, associé aux problématiques d'urbanisation, de croissance démographique et d'évolution des modes de vie, fait donc naître des enjeux croissants pour la Métropole, posant la question des paradigmes futurs de développement du territoire métropolitain.

Dans ce contexte, les éléments de résilience, d'adaptation et de modération des impacts reposent sur plusieurs facteurs. Parmi ceux-ci, la nature constitue un formidable réservoir de solutions tant en matière de réduction des impacts que d'adaptation face à ces changements. En effet, bien que fortement impactée par ces phénomènes globaux, la nature représente une ressource clé dans les enjeux de développement de la Métropole.

Outre les questions immédiates de préservation et de développement de la biodiversité, elle offre de nombreux bénéfices écologiques, productifs et récréatifs, et peut jouer un rôle « tampon » d'amortisseur ou de réparateur des effets du changement climatique. C'est particulièrement pertinent en matière de prévention des îlots de chaleur urbain (production d'oxygène, stockage du carbone, filtration des particules, etc.), d'approvisionnement (eau douce,

nourriture, bois, etc.) et de bien-être et de cadre de vie des citoyens (lien social, tranquillité, perspective paysagère, pratique sportive, etc.).

Le développement de solutions basées sur la nature au sein de la Métropole offre la possibilité de poursuivre la dynamique enclenchée dans de nombreuses collectivités du territoire, avec la végétalisation de rues et de bâtiments, la réalisation de jardins partagés et de fermes urbaines, la création de liaisons vertes, la désimperméabilisation des espaces, la renaturation de milieux humides, etc. Ces programmes permettent également de dépasser les frontières de la Métropole, pour lancer des projets communs avec les EPCI limitrophes, les Départements de grande couronne et la Région Ile-de-France.

Ces actions, encouragées par la Métropole, sont à la fois pertinentes pour la reconquête de la nature et la production de services climatiques utiles, et peuvent s'avérer moins onéreuses que les alternatives issues du génie civil.

Elles contribuent également à créer de l'emploi et une croissance locale dynamique, durable et non-délocalisable. Il a été montré que chaque euro dépensé pour la protection de la biodiversité génère 2,64 € de production et 1,31 € de valeur ajoutée¹.

La présence renforcée de la nature dans la Métropole est en outre une attente très forte des citoyens en termes de cadre de vie et de qualité paysagère. Alors que 81 des 131 communes du territoire métropolitain sont carencées en espaces verts, c'est-à-dire avec moins de 10 m² d'espaces verts par habitant, l'enjeu du renforcement de la nature et du paysage s'avère donc d'une importance primordiale pour construire une Métropole plus agréable à vivre. Cette nouvelle intimité entre urbanité et milieux naturels constitue ainsi un formidable levier d'attractivité de l'agglomération.

Dans cette perspective, la Métropole a initié depuis sa création un ensemble d'actions visant à favoriser la nature en ville : élaboration de l'état initial de l'environnement et du diagnostic écologique dans le cadre de son Plan climat, organisation d'un concours de miels métropolitains, soutien à des actions de végétalisation, de renaturation et d'agriculture urbaine au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain, association de la Métropole à la réouverture de la Bièvre, analyse des projets « Inventons la Métropole » au regard de critères d'innovation, de performance environnementale et d'adaptation au changement climatique, etc.

Ces initiatives constituent donc autant de projets à poursuivre et à approfondir avec l'ensemble des acteurs publics, socio-économiques et citoyens du territoire. Avec l'ambition d'y consacrer un montant d'au moins 5 millions d'euros, la Métropole souhaite porter cette dynamique à travers les quatre priorités suivantes :

1. Renforcer la connaissance et la préservation du capital naturel de la Métropole du Grand Paris

La préservation de la nature et des paysages, capital écologique commun soumis à de nombreuses pressions anthropiques, suppose de repenser le développement de la Métropole

¹ Rapport « La biodiversité, une opportunité pour le développement économique et la création d'emploi », réalisé par Emmanuel Delannoy, à la demande du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer (2016)

dans son milieu naturel. Pour cela, une meilleure connaissance de la biodiversité et des interactions entre milieu urbain et écosystèmes constitue une première étape indispensable à la protection et au renforcement de la nature en ville. Cette connaissance a vocation à être partagée, co-produite et diffusée auprès de tous les acteurs du territoire.

L'atlas métropolitain de la nature et de la biodiversité a également pour objectif de faciliter la prise en compte des enjeux de nature dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement urbain, notamment par une approche multifonctionnelle des espaces et une analyse fine de la trame verte et bleue. Il s'agit ainsi de considérer l'organisation du territoire par ses espaces ouverts, autant que par ses espaces construits ou artificialisés.

Pour cela, il est donc nécessaire de décliner les orientations « nature » dans les différents documents de planification métropolitains (SCOT, PCAEM, PMHH) et locaux (PLUi), et d'assurer leur cohérence avec les projets d'aménagement de la Métropole (« Inventons la Métropole », ZAC métropolitaine, projet de piscine olympique) et des territoires.

2. Construire l'agglomération durable de demain

Face à l'artificialisation des espaces urbains et à la diminution constante des terres agricoles et des milieux forestiers, il est nécessaire de préserver et de développer des espaces de nature multifonctionnels, de manière équilibrée, au sein de la Métropole.

L'augmentation de la surface d'espaces plantés, facilement accessibles, ainsi que la création de nouveaux espaces de nature en ville ont vocation à améliorer le cadre de vie des citoyens métropolitains, en particulier dans les territoires carencés.

Le verdissement du territoire a également pour but de consolider la trame verte et bleue métropolitaine, par la création d'espaces connectés aux continuités écologiques et aux milieux boisés de la ceinture verte, contribuant au retour des cycles naturels en ville notamment par la désimperméabilisation des sols et la restauration des habitats.

La végétalisation de l'agglomération doit par ailleurs s'accompagner d'une gestion et d'une valorisation durable des espaces, adaptée aux caractéristiques et usages des sites, afin d'accroître la capacité de résilience de la Métropole et de ses écosystèmes.

3. Développer et valoriser une agriculture urbaine durable au sein de la Métropole du Grand Paris

La préservation et le développement d'espaces de nature repose également sur la conservation et la restauration des milieux agricoles et forestiers, par la promotion de pratiques durables, favorisant la reconstitution d'une ceinture maraîchère, fût-elle en archipel, et la diversification des cultures, ainsi que des modes de consommation en circuits courts.

Ces principes de résilience alimentaire doivent pouvoir être intégrés dans une contractualisation « agriculture durable », proposée aux agriculteurs soucieux d'obtenir une production nourricière respectueuse de l'environnement.

La résilience alimentaire de la Métropole s'appuie par ailleurs sur le développement de l'agriculture urbaine, sous ses différentes formes : espaces de production, start-ups agricoles, fermes urbaines, micro-fermes urbaines, jardins collectifs, jardins familiaux, etc. Lieux d'échanges et de convivialité intergénérationnels, ces espaces contribuent à renouveler les pratiques agricoles par des solutions adaptées au milieu urbain, telles que la permaculture, la culture en étages, etc., favorables à la biodiversité. Cette dimension d'agriculture urbaine

n'exclut pas la nécessité d'un lien renforcé avec l'agriculture périurbaine et la préservation des terres agricoles.

4. Promouvoir une Métropole verte exemplaire et attractive

Afin de garantir la prise en compte des enjeux de nature au sein de la Métropole, il est nécessaire de développer la sensibilisation et la mobilisation de tous les acteurs concernés : élus, équipes techniques municipales ou intercommunales, acteurs socio-économiques (agriculteurs, paysagistes, entreprises, aménageurs, associations, etc.) et habitants.

Des actions de communication, d'animation, de formation, de mise en réseau, d'accompagnement technique et financier, etc., sont à développer à l'échelle métropolitaine pour créer une culture commune de la nature, propice à l'innovation, à la responsabilité et à l'expérimentation sur le territoire.

La réalisation d'actions en ce sens contribue *in fine* à améliorer l'attractivité de la Métropole et le cadre de vie de ses habitants. Plus largement, cette évolution doit avoir un caractère d'exemplarité au niveau international, afin d'être en mesure de développer des actions « répliquables » à l'étranger, et de participer au rayonnement de la Métropole au niveau des grandes métropoles mondiales.

Afin de garantir le caractère opérationnel de ces quatre priorités, la Métropole s'engage dès à présent à réaliser les cinq actions suivantes :

1) Intégration de la stratégie Nature à l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) métropolitain, en vue de l'adoption d'objectifs quantitatifs en la matière, afin de renforcer la trame verte et bleue métropolitaine.

2) Mise en place d'un fonds Nature, dédié aux actions de préservation et de développement d'espaces de nature sur le territoire, dans le cadre du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM). Un volet spécifique visera à accompagner les associations dans la réalisation de projets de verdissement. Chaque année, une présentation comptable fera ressortir la part du FIM expressément consacrée au financement de ce fonds Nature et des volets « nature » des actions du FIM, afin de mettre en valeur l'effort de la Métropole sur ces thématiques.

3) Renaturation de cours d'eau et étude de réhabilitation de rus, visant notamment la reconquête des rives de Marne et de Seine, pour restaurer les fonctions écosystémiques, lutter contre les inondations et préserver la qualité des eaux.

4) - Réalisation d'un atlas métropolitain de la biodiversité sur un maillage communal, pour développer, à partir d'un inventaire précis des habitats et des espèces, une vision stratégique de la biodiversité sur le territoire métropolitain, partagée et appropriée par les collectivités, les acteurs socio-économiques et les habitants.

- Réalisation d'une Charte de l'arbre, support de connaissances partagées pour harmoniser et améliorer les pratiques dans le but de protéger les arbres de la Métropole et planter plus densément. Une étude concernant les opportunités de plantation sur les fonciers routiers sera également réalisée dans ce cadre. Un objectif annuel de plantations pourrait être fixé avec les communes.

5) Mise en place d'un incubateur « nature en ville » en lien avec la plateforme Métropole Tech, véritable centre de ressources ouvert à tous les partenaires concernés : chercheurs, associations, instituts d'urbanisme, partenaires privés et publics, etc. Ce lieu de réflexion, de

partage d'expériences et d'accompagnement à la réalisation de projets a pour but d'impulser une dynamique d'innovation et d'expérimentation « nature en ville » sur le territoire de la Métropole. Un concours, récompensé par le Prix de l'innovation « nature en ville », pourrait appuyer cette démarche.

Dans cette perspective, la Métropole envisage de porter les initiatives suivantes :

- Création d'un réseau métropolitain « nature en ville » composé de tous les acteurs du territoire : acteurs publics, socio-économiques et habitants ;
- Suivi de la réalisation des projets « Inventons la Métropole » et recours au conseil scientifique constitué pour valoriser l'intégration des enjeux nature et leurs innovations dans les projets sélectionnés ;
- Conclusion d'un partenariat avec le réseau *Urban Climate Change Research Network* (UCCRN), pour engager une dynamique de formation et de recherche sur les grandes problématiques d'environnement et de développement durable de la Métropole, en lien avec d'autres Métropoles mondiales.

Ces actions s'inscrivent dans un contexte métropolitain particulièrement favorable au développement et à l'approfondissement des enjeux de nature sur le territoire, notamment avec l'approbation du Plan climat métropolitain, l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale, l'exercice de la compétence GEMAPI et la réalisation de futurs projets métropolitains dans le cadre du dispositif « Inventons la Métropole ».

Elles témoignent de la volonté de la Métropole d'intégrer la nature et l'ensemble de ses composantes dans le projet métropolitain, afin de renforcer la résilience du territoire face aux changements globaux et climatiques.

LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-11 et L5219-1,

Vu le code de l'Environnement,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

Vu le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

La commission Développement durable et environnement consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ADOpte la présente délibération cadre portant sur la stratégie « nature » de la Métropole.

ENGAGE les actions annoncées en matière de nature.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Président de la métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.